

PROCEDURE D'ORIENTATION D'UN ELEVE PRE-ORIENTE VERS L'EGPA

Proposition d'orientation transmise par le collège ou demande formulée par la famille

6^{ème} pré-orienté

Fin du premier trimestre :

Le conseil de classe donne son avis sur la poursuite de scolarité en ou hors EGPA.
Les parents sont informés de l'avis.

Milieu du second trimestre :

Constitution du bilan de pré-orientation qui vient compléter le dossier envoyé en CM2

Il est composé :

- De travaux réalisés en classe
- Du ou des bulletins scolaires
- Des documents A1, B1, C1, D (à télécharger sur le site de la DSDEN de l'Aude)

→ Les parents sont invités à donner leur avis (documents A1 et B1).

Ce bilan peut être enrichi de nouveaux éléments établis par le psychologue de l'éducation nationale de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle ».

Envoi du dossier « Bilan de Pré-orientation » par le **collège avant le 12.03.2019**, à l'attention de la coordonnatrice de la CDOEA

à
CDOEA11
DSDEN de l'AUDE
67, rue Antoine Marty
11816 CARCASSONNE Cedex 9

Coordonnatrice CDOEA : cdoea11@ac-montpellier.fr
Tel : 04 34 42 91 23

Etude de la demande par une sous-commission qui formule un avis

Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés

Proposition d'orientation par la directrice académique

3^{ème} trimestre :

- Transmission des propositions d'orientation aux familles, pour accord dans un délai de 15 jours
- Réponse des familles
- Maintien de l'affectation par la directrice académique ou affectation en 5^{ème} dans le collège de secteur, en fonction des places disponibles

PROCEDURE D'ORIENTATION D'UN ELEVE DU 2nd DEGRE VERS L'EGPA

Proposition d'orientation transmise par le collège ou demande formulée par la famille

Avant le conseil de classe du 1er trimestre, information aux familles pour présenter l'EGPA
Dossier à constituer sur le site de la DSDEN 11 (Elèves à besoins éducatifs particuliers/ Enseignements Adaptés SEGPA ET EREA)

Lors **du conseil de classe du 1er trimestre**, sur décision de l'équipe pédagogique, proposition d'orientation formulée aux familles

Avant le 12 mars 2019, constitution du dossier :

- Imprimé de demande d'orientation avec avis de la famille (document A2)
- Imprimés de renseignements scolaires (documents B2)
- Document de synthèse (document C2)
- Bilan psychologique + évaluations psychométriques
- Evaluation sociale si internat demandé (document D)

Envoi du dossier par le collège à la coordonnatrice de la CDOEA, avant le **12.03.2019**

à
CDOEA11
DSDEN de l'AUDE
67, rue Antoine Marty
11816 CARCASSONNE Cedex 9

Coordonnatrice CDOEA : cdoea11@ac-montpellier.fr
Tel : 04 34 42 91 23

Etude de la demande par une sous-commission qui formule un avis

Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés

Proposition d'orientation par la directrice académique

3^{ème} trimestre :

- Transmission des propositions d'orientation aux familles, pour accord dans un délai de 15 jours
- Information aux chefs d'établissement des décisions de la CDOEA
- Réponse des familles avec vœux d'affectation
- Affectation par la directrice académique en fonction des places disponibles